



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/11

Reçu en Préfecture le : 27/10/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 octobre 2011
D-2011/603

Aujourd'hui 24 octobre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 18h58 à 19h17 Madame FAYET)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIQUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h40)

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT

Créations / Modifications de postes. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative- la Dune :

L'établissement de la Dune, situé à Arcachon, est destiné à accueillir prioritairement des groupes scolaires et de centres de loisirs, des stages sportifs et d'animation, des séminaires, des associations, des groupes de seniors. Pour satisfaire à ces missions, cet établissement offre des prestations de type hôtelières avec hébergement et restauration.

Suite au départ du chef d'établissement son remplacement est nécessaire.

Ce poste a été ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou bien d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions de ce poste et des difficultés à trouver un candidat titulaire possédant les compétences requises, il a été décidé de faire appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée en animation à travers la gestion d'un centre social dans le domaine associatif.

Le candidat pressenti possédant la reconnaissance travailleur handicapé, cet emploi relèvera de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié en dernier lieu par la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'attaché territorial (indice majoré 676) et au régime indemnitaire afférent.

Direction hygiène et santé :

Suite au départ dans le cadre de la mobilité interne d'un inspecteur de salubrité, la transformation d'un poste de chimiste laissé vacant au sein de la direction, permettrait le recrutement d'un technicien possédant les compétences requises.

Les difficultés de recrutements liées à ce secteur d'activité et, notamment en ce qui concerne la filière technique et le cadre d'emploi des techniciens supérieurs amènent à un recrutement d'un agent non titulaire.

Cet emploi relèvera donc des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade de technicien territorial (indice majoré 489) et au régime indemnitaire afférent.

Direction de l'urbanisme :

Suite au départ du directeur par le biais de la mobilité interne et afin de pourvoir à son remplacement, l'ouverture d'un poste de directeur du projet urbain « Bordeaux Re centres » contribuant activement à la réflexion stratégique et à la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain de la Ville dans le cadre de l'ambition métropolitaine « Bordeaux 2030 » est sollicitée.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et/ou des attachés territoriaux ou bien d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux (indice majoré 815) et/ou au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (indice majoré 810) et au régime indemnitaire afférent.

Compte tenu des spécificités des missions de ce poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans le domaine en question.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Direction de l'évaluation et de la gestion :

Le départ, dans le cadre d'une mobilité interne, d'un contrôleur de gestion amène à l'ouverture d'un poste en contrôle de gestion externe.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou bien d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'attaché territorial (indice majoré 676) ou d'attaché principal (indice majoré 813) et au régime indemnitaire afférent.

Compte tenu des spécificités des missions de ce poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans le domaine en question.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Direction de la police municipale :

Le poste en référence au grade de directeur de police municipale a été supprimé au tableau des effectifs suite à une erreur matérielle consécutivement au détachement sur le grade d'attaché principal du directeur, dans le cadre d'une requalification des carrières des officiers de gendarmerie.

Il convient aujourd'hui de rétablir ce poste au tableau des effectifs.

Base sous-marine :

Depuis 2000 la Base sous-marine a vu son projet d'établissement entièrement revisité. Ains*i* initialement « Conservatoire de la plaisance », la Base s'est progressivement transformée en espace culturel pluridisciplinaire où la qualité et la variété des manifestations a attiré un public toujours plus nombreux et varié.

C'est en restant attaché à une programmation riche et en perpétuel mouvement que la base a réussi ce pari. Pour ce faire, l'établissement a dû développer une organisation souple, plus dynamique et performante. Ainsi, l'organigramme a été resserré et organisé autour d'une dynamique projet.

Plus que jamais la créativité est au cœur des préoccupations de la base sous-marine. Si le mode projet est toujours privilégié, son efficacité s'appuie avant tout sur des équipes à la fois polyvalentes, dotés d'expertises métiers liées à l'activité de la base sous- marine et en capacités de se renouveler. Aussi jusqu'à présent, selon l'amplitude et la durée de chaque projet, il est régulièrement fait appel au recrutement d'agents vacataires.

De fait, une certaine souplesse dans le fonctionnement est toujours requise pour permettre d'anticiper les évolutions du projet culturel, tout en répondant aux besoins d'une programmation ambitieuse et variée. Celle-ci nous autorise cependant aujourd'hui, à stabiliser

le besoin en effectifs pour l'année à venir, en matière de communication culturelle, gestion artistique et médiation/relation avec les publics.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui, la consolidation de 3 emplois vacataires par la création de 3 postes à durée déterminée d'un an sur les missions de catégorie B suivantes :

- Chargée de Communication
- Assistant à la gestion des événements artistiques ;
- Médiateur – Relations avec les publics

A l'échéance de cette année de fonctionnement, un bilan sera fait afin d'envisager l'évolution des besoins en fonction des programmations futures de la base sous-marine.

APPRENTISSAGE - RENTREE 2011/2012

Depuis plusieurs années, la mairie de Bordeaux se mobilise en faveur de l'apprentissage des jeunes.

La Ville soutient chaque année la formation en alternance de ces jeunes apprentis, par la transmission de savoir-faire de qualité réalisée par les agents de la ville, de manière à leur donner des chances certaines sur le marché du travail.

Ces jeunes apprentis travaillent dans la plupart de nos directions et sont formés à de nombreux métiers :

- les métiers techniques : menuisier, carrossier, peintre, tapissier, électricien, plombier, serrurier, cuisinier ...,
- les métiers de l'éducation (cap petite enfance),
- les espaces verts (travaux paysagers),
- les métiers du livre,
- l'informatique (ingénieur en réseaux et télécommunications),
- les métiers administratifs (bac pro secrétariat par exemple).

Pour la rentrée 2011, après analyse des besoins des services et compte tenu de nos contraintes budgétaires, il a été décidé de maintenir 53 postes en apprentissage dont 33 nouveaux apprentis répartis de la manière suivante :

Direction	Services	Diplôme concerné
DGST	CEE	1 CAP Cuisinier
		1 CAP Maçonnerie (Prolongation de contrat)
		1 CAP Carrossier peintre
		1 CAP Serrurier Métallier
		1 BEP Serrurier Métallier (Prolongation de contrat)
		1 CAP Installateur Sanitaire
		1 CAP Mécanique Cycles et Motocycles
	Jardin Botanique	2 CAP Jardinier Botaniste
	Parcs et Jardins	6 CAP Travaux paysagers
		1 BTS Travaux Paysagers
		1 Bac Pro Travaux Paysagers

DGVSC	Petite Enfance	10 CAP Petite Enfance
	Sports	1 CAP Mécanicien
	Archives	1 licence Pro Métiers du livre (option patrimoine)
DGAC	Musée d'Aquitaine	1 CAP Menuiserie et agencement
	Lecture Publique	1 licence Pro Métiers du livre (option patrimoine)
DGVUP	Surveillance Administrative	1 Bac pro secrétariat
	Vie Locale	1 Bac pro Propreté (prolongation de contrat)

Aussi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accepter la création des postes précités et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles PALAU